



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
A la majorité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024, le 9 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2024.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

JOURDE Stéphane a donné procuration à Gabrielle MATTELLINI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 03/10/2024
Et
Publication sur le site internet de la commune : 03/10/2024

A été nommé(e) secrétaire : CUROT Sébastien

2024_31 – Avis du conseil municipal sur le projet photovoltaïque du Lac

Madame le maire présente Monsieur Loïc BLANZY, coordinateur et chargé du développement territorial. Il nous a présenté le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur l'étang de M et Mme Prioux:

La société Laketricity est une filiale du groupe Ciel et Terre et depuis 2006 elle développe de nouveaux projets. Son but est de trouver des espaces libres tels que des anciennes carrières afin d'implanter des modules photovoltaïques installés sur des structures flottantes.

Depuis 2021, 16 communes et des propriétaires privés se sont engagés dans ce type de projet. Tout d'abord il y a la phase d'étude qui est très longue afin de prendre en compte tous les paramètres environnementaux et économiques.

1/ Sont donc pris en compte, la zone Natura 2000 lqui est une zone sensible à la biodiversité. Un inventaire sera fait sur les espèces aquatiques, la faune et la flore.

Les études sont réalisées en collaboration avec le pôle EnR de la DDT18.

Mais également la distance de raccordement au réseau Haute Tension, le poste source serait celui de Saint-Satur.

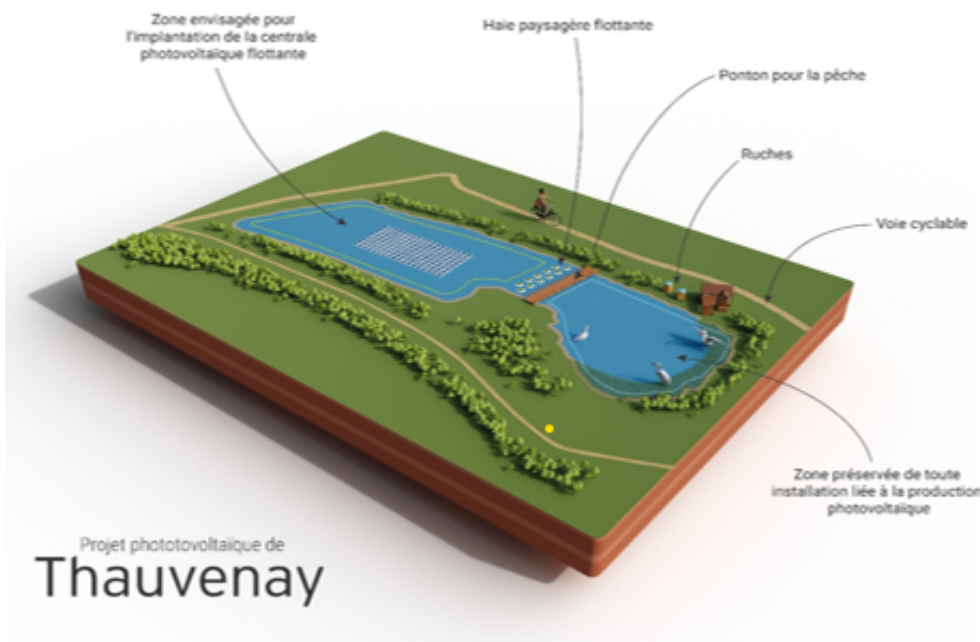
2/ Sont pris en compte, le fait que l'étang se trouve dans une zone inondable. Monsieur Blanzly a expliqué au conseil municipal les solutions techniques mises en place sur les incidences hydrauliques.

(de nombreuses modélisations seront faites)

3/Monsieur Blanzly nous fait part du planning prévisionnel, tout d'abord:
les études de faisabilité (3 mois),
les études d'impact et techniques (18 mois),
le suivi de l'instruction (18 mois)
post développement (environ 12 mois)
la constricton (6-12 mois)
La durée de l'exploitation est d'environ 30 à 40 ans

Monsieur Blanzly nous expose les objectifs d'aménagement avec un schéma ci-dessous :





Le conseil municipal a très à cœur l'environnement de notre belle région, la nature y est préservée et de nombreuses espèces nichent près et sur cet étang.

Nous attendons les études environnementales menées sur la faune et la flore. Si les études montrent que les milieux sont peu ou pas impactés, la commune y sera favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité:

Décide de donner un avis favorable au projet précité en attendant le résultat des études.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/10/2024
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
CUROT Sébastien

